



## **FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE : GUIDE DES CONTRIBUTIONS 2022**

L'Urssaf a publié un guide des contributions de formation professionnelle et d'apprentissage des employeurs pour l'année 2022. Ce guide est voué à être actualisé régulièrement avec les textes en vigueur.

### **L'URSSAF CHARGÉE DU RECOUVREMENT DES CONTRIBUTIONS À COMPTER DU 1ER JANVIER 2022**

A compter du 1er janvier 2022, l'Urssaf sera chargée de collecter les contributions de formation professionnelle et de taxe d'apprentissage. Pour accompagner les entreprises, elle ouvre un [espace d'information et de documentation](#) dédié qui présente les changements à venir, le rôle des différents acteurs, un calendrier de la collecte, une présentation de chaque contribution mais également de la documentation dont le [guide des contributions de formation professionnelle et d'apprentissage des employeurs](#).

Disponible dans la rubrique "documentation", il présente notamment le nouveau dispositif d'exonération de la taxe d'apprentissage des employeurs d'apprentis à partir de 2022. Un décret est en attente sur ce sujet qui devrait venir modifier ce guide à sa publication.

<https://www.svp.com/article/formation-professionnelle-et-apprentissage-guide-des-contributions-2022-100011922>